

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013017

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Déclassement du domaine public du lot n°A1 situé rue de la Haie Coq à Aubervilliers d'une superficie de 838 m² - Cession du lot n°A1 situé rue de la Haie Coq à Aubervilliers, au profit de la SEM Plaine Commune Développement.

EXPOSE :

La ZAC Canal est entrée depuis quelques années dans une phase opérationnelle comme en témoignent les différents projets réalisés : le centre commercial, les programmes de bureaux, de logements et dans un avenir proche la résidence étudiante, le Fashion Center et le siège de Véolia.

Ce dernier projet nécessite le déclassement du tronçon de la rue de la Haie Coq compris entre l'avenue Victor Hugo et la rue Anne-Marie Fettier, et correspondant au lot n°A1 sur le plan en annexe, appartenant au domaine public communal, afin de pouvoir être cédé à la SEM Plaine Commune Développement, aménageur de la ZAC Canal-Porte d'Aubervilliers.

Ce déclassement s'inscrit dans la redéfinition du réseau viaire de la ZAC et notamment dans la création de plusieurs axes Est/Ouest : rue des 21 Appelés, rue du Docteur Troncin et rue Pierre Larousse.

La procédure de déclassement a été engagée il y a quelques mois. Une enquête publique a été réalisée du 24 mai 2012 au 13 juin 2012. Le commissaire enquêteur, à l'issue de cette enquête, a émis un avis favorable.

Une partie de la rue de la Haie-Coq d'environ 838 m², correspondant au lot A1, est fermée à la circulation depuis le mois d'avril 2011 dans le cadre du nouveau schéma viaire réalisé dans le cadre de la ZAC Canal-Porte d'Aubervilliers. La canalisation de gaz passant sous la rue de la Haie Coq a été déviée.

Enfin, la rue de la Haie Coq étant une voirie aménagée et ouverte au public et ainsi affectée au domaine public routier de la Commune, elle a été mise à disposition de Plaine Commune dans le cadre du transfert de la compétence « voirie ».

Aussi, Plaine Commune a préalablement constaté l'inutilité la portion de la rue de la Haie Coq, objet de la présente cession, à l'exercice de ses compétences et autorisé la désaffectation par délibération du 23 avril 2013.

Il a donc été établi la désaffectation de ces parcelles par procès-verbal en date du 2 septembre 2013 et par arrêté du Maire du 3 septembre 2013.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le déclassement du domaine public communal du tronçon de la rue de la Haie Coq compris entre l'avenue Victor Hugo et la rue Anne-Marie Fettier correspondant au lot n° A1 sur le plan ci-annexé, représentant une superficie d'environ 838 m².

- d'approuver la cession du tronçon de la rue de la Haie Coq compris entre l'avenue Victor Hugo et la rue Anne-Marie Fettier correspondant au lot n° A1 sur le plan ci-annexé d'une superficie d'environ 838 m², au profit de la SEM Plaine Commune Développement au prix de 209 500 €.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013017

Signataire : AD

OBJET : Cession du lot n°A1 situé rue de la Haie Coq à Aubervilliers, au profit de la SEM Plaine Commune Développement.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune du 24 juin 2003 approuvant la création de la ZAC Canal-Porte d'Aubervilliers ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 25 juin 2013 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2013 relative au déclassement du domaine public communal le lot n° A1 situé de la rue de la Haie Coq à Aubervilliers, représentant une superficie d'environ 838 m² ;

Considérant que la ZAC Canal est entrée depuis quelques années dans une phase opérationnelle comme en témoignent les différents projets réalisés : le centre commercial, les programmes de bureaux, de logements et dans un avenir proche la résidence étudiante, le Fashion Center et le siège de Véolia ;

Considérant que ce dernier projet nécessite le déclassement du tronçon de la rue de la Haie Coq compris entre l'avenue Victor Hugo et la rue Anne-Marie Fettier, correspondant au lot n°A1, appartenant au domaine public communal, afin de pouvoir être cédé à la SEM Plaine Commune Développement, aménageur de la ZAC Canal-Porte d'Aubervilliers ;

Considérant l'intérêt de céder le tronçon de la rue de la Haie Coq compris entre l'avenue Victor Hugo et la rue Anne-Marie Fettier correspondant au lot n° A1 au profit de la SEM Plaine Commune Développement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de céder le tronçon de la rue de la Haie Coq compris entre l'avenue Victor Hugo et la rue Anne-Marie Fettier correspondant au lot n° A1 sur le plan ci-annexé, représentant une superficie d'environ 838 m².

FIXE le prix de cession à 209 500 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatif à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

Le Maire
Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Le Maire
Jacques SALVATOR

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013017

Signataire : AD

OBJET : Déclassement du domaine public du lot n°A1 situé rue de la Haie Coq à Aubervilliers d'une superficie de 838 m²

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune du 24 juin 2003 approuvant la création de la ZAC Canal-Porte d'Aubervilliers ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2002, reconnaissant d'intérêt communautaire « l'ensemble de la voirie du territoire de Plaine Commune à compter du 1er janvier 2003, qu'elles soient réalisées ou en cours de réalisation » ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune en date du 23 avril 2013 déclarant inutile à l'exercice de sa compétence « voirie » une partie de la rue de la Haie Coq correspondant au lot n°A1 ;

Vu l'arrêté du maire en date du 3 septembre 2013 constatant la non utilisation et la non affectation à l'usage direct du public du tronçon de la rue de la Haie Coq compris entre l'avenue Victor Hugo et la rue Anne-Marie Fettier et correspondant au lot n° A1 sur le plan en annexe ;

Considérant que la ZAC Canal est entrée depuis quelques années dans une phase opérationnelle comme en témoignent les différents projets réalisés : le centre commercial, les programmes de bureaux, de logements et dans un avenir proche la résidence étudiante, le Fashion Center et le siège de Véolia ;

Considérant que ce dernier projet nécessite le déclassement du tronçon de la rue de la Haie Coq compris entre l'avenue Victor Hugo et la rue Anne-Marie Fettier, et correspondant au lot n° A1 sur le plan en annexe, afin de pouvoir être cédé à la SEM Plaine Commune Développement, aménageur de la ZAC Canal-Porte d'Aubervilliers ;

Considérant que la procédure de déclassement du tronçon de la rue de la Haie Coq compris entre l'avenue Victor Hugo et la rue Anne-Marie Fettier, correspondant au lot n°A1 sur le plan ci-annexé, a été engagée il y a quelques mois ;

Considérant qu'une enquête publique a été réalisée du 24 mai 2012 au 13 juin 2012, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement de la rue de la Haie Coq ;

Considérant qu'une partie de la rue de la Haie-Coq d'environ 838 m², correspondant au lot n°A1, est fermée à la circulation depuis le mois d'avril 2011 dans le cadre du nouveau schéma viaire réalisé dans le cadre de la ZAC Canal-Porte d'Aubervilliers ;

Considérant que la canalisation de gaz passant sous la rue de la Haie Coq a été dévoyée ;

Considérant que la désaffectation du lot n° A1 situé la rue de la Haie Coq, d'une superficie d'environ 838 m² par la fermeture et la non possibilité d'utiliser cette rue à l'usage direct du public, a été constatée par un procès-verbal en date du 2 septembre 2013 et un arrêté du Maire en date du 3 septembre 2013 ;

Considérant que la désaffectation et le déclassement du tronçon de la rue de la Haie Coq compris entre l'avenue Victor Hugo et la rue Anne-Marie Fettier correspondant au lot n° A1 est effectué en vue de la cession au bénéfice de la SEM Plaine Commune Développement ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de désaffecter et de déclasser du domaine public communal le tronçon de la rue de la Haie Coq compris entre l'avenue Victor Hugo et la rue Anne-Marie Fettier correspondant au lot n° A1 sur le plan ci-annexé, représentant une superficie d'environ 838 m².

Le Maire
Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Le Maire
Jacques SALVATOR